

# Réunion des commissions communales du 5 avril 2018

## 1 Commission du service transport scolaire

### Vote des budgets

Ce service est très apprécié, il est moins coûteux qu'une entreprise privée et justifie le maintien d'emplois communaux. Le budget du transport scolaire est sain. Ses recettes sont très diversifiées. Elles proviennent surtout de la subvention du Conseil régional, de la participation des familles des collégiens et de la location du car à EPAL pour le transport des enfants vers le centre de loisirs de Brennilis le mercredi et pendant les vacances scolaires. Le transport des enfants du RPI d'école à école dans le cadre est gratuit pour les familles. Le résultat global de la section de fonctionnement est positif : + 67.260,63€. Le résultat de la section d'investissement, est négatif : - 35.236,97€. Le résultat excédentaire de ce budget s'élève à 32.023,66€. La bonne santé budgétaire du service a permis en 2017 l'achat sans emprunt pour 77.040€ d'un nouveau véhicule en remplacement de l'ancien minicar.

**Résultat du vote : «Pour » à l'unanimité**

### Révision des tarifs de location du car

Au 1er janvier 2018, les taxes ont augmenté de 7,6 centimes par litre sur le diesel. La progression est moins importante pour l'essence : + 3,9 centimes/ litre. Le conseil municipal réuni le 13 février a estimé qu'il conviendrait de passer de 0,75€ (tarif 2016) à 0,80€ le tarif kilométrique du car communal. Le tarif de 0,50€/ km serait maintenu pour l'association sportive communale ESF et pour l'antenne du Rugby Club de Landivisiau. Ces propositions sont soumises au vote de la commission du transport scolaire.

**Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité**

## 2 Commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

### 2-1 Vote des comptes 2017

Le receveur présente le compte de gestion : il corrobore les résultats du compte administratif. Pour 2017, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1336,03€, les recettes à 1302,45€. Le report de 2016 se chiffre à 1276,77€. Le résultat final pour la section de fonctionnement est donc de 1243,19€. Le repas des aînés et la banque alimentaire représentent les plus importantes dépenses du CCAS. La section investissement n'affiche aucune opération.

**Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité**

### 2- 2 Budget primitif 2018 du CCAS

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2443,00€. 1443,00€ ont été prévus pour le repas des aînés. La participation contractuelle de la commune à verser à la banque alimentaire de Quimper est estimée à 360,00€.

**En investissement sont prévus 500€ sont prévus en recettes et en dépenses (petit matériel)**

**Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité**

### 2-3 Location des terrains du CCAS

Le 1<sup>er</sup> février 2018 Monsieur JAFFRE a informé la commune de sa décision de cesser la location des parcelles section B n° 910 pour 0,7295 ha et B n°974 pour 0,3095 ha situées à RUGUELLOU.

Monsieur Ronan LE FLOCH se propose d'acheter ou de louer ces deux parcelles.

Dans le cadre du budget CCAS, le président privilégie la location à la vente.

Il propose de reconduire le bail en cours au nom de Monsieur Ronan LE FLOCH pour un montant de 35,40€ en 2017. Ce montant sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des fermages, publié tous les ans par arrêté ministériel.

Monsieur R LE FLOCH souhaite également louer ou acheter la parcelle section B n° 871 pour une superficie de 0,4573 ha à RUGUELLOU. Le Président propose la location de la parcelle B n°871 à Monsieur R LE FLOCH pour la somme de 16€ en 2017.

**Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité**

## Conseil municipal du 5 avril 2018

### 1-Budget 2017 2018 du service eau et assainissement

#### 1.1 Compte de gestion du receveur et compte administratif : exercice 2017

Le receveur présente un compte de gestion corroborant les résultats du compte administratif.

##### Section de fonctionnement

Les dépenses du budget eau assainissement s'élèvent à 65.478,48€.

Dans l'avenir leur augmentation va se poursuivre, car les dépenses imposées à la commune continuent à augmenter (analyses d'eau, traitement de l'eau etc.). Une partie non négligeable des recettes des ventes d'eau aux abonnés doivent être reversées à L'Agence de l'eau.

La totalité des recettes se monte à 87.549,45€ (vente d'eau aux abonnés, aux communes voisines : Berrien, Brennilis et Huelgoat )

Le résultat de l'exercice, négatif pendant de nombreuses années, mais positif depuis 2015 du fait de l'augmentation du prix de l'eau, reste positif en 2017.

A noter : le service assainissement, vu ses tarifications anormalement basses malgré deux augmentations depuis 2014 n'est pas à l'équilibre. Il est maintenu grâce au service d'eau. Normalement les deux services devraient être distincts.

<b>Augmentations 2015/2017</b>		<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>	
Eau	Forfait de base	32 €	40 €	50 €	Grâce aux augmentations du prix de l'eau, l'excédent s'élève à <b>22.070,97€</b> (contre 19.917,18€ en 2016) L'excédent dégagé en 2017 vient s'ajouter au report de fonctionnement (excédent dégagé les années précédentes) qui se chiffrait à <b>34.805,60€</b> <b>Le résultat excédentaire de la section fin 2017 se monte à 56.876,57€.</b>
	Prix du m <sup>3</sup>	0,32 €	0,45 €	0,65 €	
Assainissement	Forfait de base	30 €	40 €	50 €	
	Prix du m <sup>3</sup> utilisé	0,27 €	0,45 €	0,65 €	

##### Section d'investissement

Les sommes **prévues** en recettes **253.056,00€** correspondant aux subventions du conseil départemental et de l'agence de l'eau pour les travaux de modernisation de la station d'épuration, qui n'ont pas encore été perçues par la commune. Les sommes inscrites en dépenses 153.974,65€ correspondent au solde des travaux à la station d'épuration, et aux travaux prévus sur les captages d'eau.

**Le résultat final 2017 pour la section d'investissement est excédentaire si on tient compte des subventions à percevoir et est égal à 117.024,29€. Cette réserve permettra à la commune de faire face en cas de problèmes sur le réseau et les équipements. Il faut de plus anticiper leur renouvellement car l'installation est âgée ;**

**Résultat des votes : « Pour » à l'unanimité**

### 1-2 budget primitif 2018 eau et assainissement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 148.371€

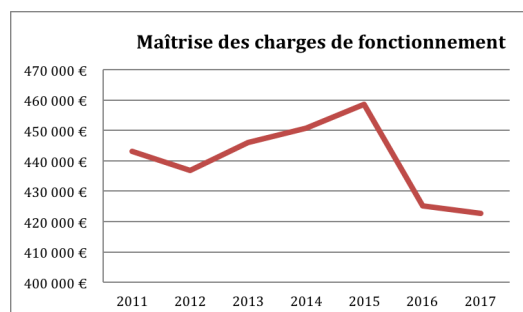
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 330.676€

**Résultat du vote adoption à l'unanimité du budget primitif 2018 du service Eau et Assainissement**

## 2 Budgets communaux 2017 2018

## 2-1 Comptes de gestion du receveur, exercice 2017

Le receveur présente le compte de gestion : il corrobore les résultats du compte administratif.



### Section de fonctionnement

Les dépenses en 2017 s'élèvent à 439.445,92€. Leur baisse, engagée depuis 2015, se poursuit. A noter : deux dépenses exceptionnelles en 2017 : Doublure secrétaire de mairie + Prestation d'archivage.

Malgré cela la maîtrise des charges de fonctionnement par la commune continue à se confirmer

Les recettes baissent légèrement à 523.383,51€. Les aides que la CCYE apportaient à la commune n'ont pas été reconduites (fonds de concours, aides pour les TAP). La baisse des dotations de l'Etat se confirme. Les faibles ressources fiscales des habitants ne permettent pas la hausse de l'imposition. Les taux sont restés stables depuis 2015. L'érosion des recettes en 2017 est aussi liée à des travaux sur les biens locatifs communaux, en conséquence non loués temporairement.

La commune a dégagé en 2017 un excédent de fonctionnement de 83.937,59€ malgré la diminution des dotations de l'Etat.

Il vient s'ajouter à l'excédent reporté des années précédentes, le résultat cumulé s'élève à 418.148,82€ en 2018

### Section d'investissement

Les dépenses 2017 s'élèvent à 145.650,46€

Les recettes d'investissement sont de 134.389,68€. Le résultat final est négatif.-

**Le besoin de financement de la section d'investissement égal à 11.260,78€ sera couvert par un virement depuis la section de fonctionnement.**

**Le budget 2017 présente en fin d'année un excédent cumulé de 406.888,04€. Cela devrait permettre d'envisager la réalisation des travaux plus importants en 2018.**

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## 2-2 Budget primitif 2018

Le budget primitif est proposé sans augmentation des taux.

Taxes	Pour mémoire Taux 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux 2018 proposés	Produit attendu
<b>Taxe d'habitation</b>	11,75	678 800,00	11,75	<b>79 759,00</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	15,00	450 700,00	15,00	<b>67 605,00</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	47,53	52 500,00	47,53	<b>24 953,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>172 317,00</b>

### Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 973.641,00€. La maîtrise des charges de fonctionnement doit se poursuivre.

### Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **594 207€**

Les principales dépenses prévues en 2017 financent des travaux plus importants que les années précédentes : Rénovation et pose de panneaux photovoltaïques sur Ecole/Mairie/Salle polyvalente, aménagement Garenn Yvonnig Picard, outillage pour les employés communaux, entretiens des logements communaux, église (parafoudre, étude peintures murales, voirie (enrobé, chemins, panneaux sur l'axe)

## 3 Questions diverses

## **Tarifs compteur d'eau**

### **Remplacement de compteur et déplacement de compteur**

Cet hiver plusieurs compteurs, insuffisamment protégés, ont été endommagés à cause du gel. Ils ont du être remplacés.

Le Maire propose d'adopter le prix de 185 € pour le remplacement de compteurs à la demande du client : en cas de déplacement de compteurs ou de remplacement de compteurs gelés.

La mairie ne prend pas en charge et n'installe pas les citerneaux.

### **Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **Location local « boulangerie épicerie la Feuillantine»**

Le Conseil Municipal de La Feuillée, du 28 septembre 2017 a décidé de louer le local commercial communal à Vanessa et David Guegueniat, commerçants du « Fournil de Berrien », pour y ouvrir une boulangerie-épicerie à partir du 15 octobre 2017.

La gratuité du loyer pendant les 6 premiers mois d'activité, leur a été accordée : jusqu'au 15 avril 2018.

Vanessa et David Guegueniat ont contacté le maire pour demander la poursuite de la gratuité du loyer pendant 6 mois supplémentaires.

Le maire propose d'accepter cette demande et de poursuite de la gratuité du loyer de la boulangerie jusqu'au 31 décembre 2018:

### **Résultat du vote : Pour à l'unanimité**